**Règlement Vertica Louron 2018
Mercredi 21 Février 2018**

**Lieu :** Station de Val Louron

**Horaires :** 16h30 : Retrait des dossards et inscriptions
 17h45 : Départ de la course
 19h00 : Remise des prix et collation

**Parcours :**
La totalité du parcours a lieu sur les pistes de la station. Départ devant le front de neige et arrivée en haut de la station pour le parcours A (+600m). L'arrivée du parcours B sera jugé à l'arrivée du télésiège des Myrtilles (+500m). L'arrivée du parcours C se trouve en haut du téléski des sources (+300m). Le parcours C est réservé au Minimes. Le parcours B est réservé aux Cadets/Cadettes.

**Inscriptions**
Toutes les informations sur les inscriptions et le bulletin d'inscription sont sur le site [www.transpyros.fr](http://www.transpyros.fr). Deux modes d'inscriptions sont possibles :
- A l'avance : par courrier ou par mail
- Sur place : dès 16h30 en front de neige à Val Louron

**Licence FFME obligatoire ou certificat médical** de non contre indication de la pratique du ski alpinisme en compétition. Le prix de l'inscription est de 5€. Si le concurrent est non licencié à la FFME une licence découverte de 6€ devra être ajouté.

**Matériel obligatoire**
- Skis, Batons, chaussures
- Peaux
- Gants
- Lampe frontale
L'utilisation d'un casque est conseillé pour la descente ainsi que de prévoir une veste de type coupe vent pour se protéger du froid pour la descente.

**Barrière horaire**
Afin de garantir la sécurité de tous, une barrière horaire au bout de 1heure sera mise en place au 500m de D+

**Remise des prix**
3 premiers Homme et Femme au scratch. Le premier de chaque catégorie jeune sera récompensé.

**Règlement**
Pour le reste le règlement officiel de la FFME (disponible sur <http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/ski-alpinisme/ski-regle-du-jeu.pdf>) pour les épreuves de ski alpinisme fait foi.

 **Bonne course !!**